



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
11 mars 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de consolidation de la paix

Seizième session

Comité d'organisation

### Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 1<sup>er</sup> février 2022, à 10 heures

*Présidence* : M. Mahmoud ..... (Égypte)  
*puis* : M<sup>me</sup> Fatima ..... (Bangladesh)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quinzième session

Élection du Bureau

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour (PBC/16/OC/1)**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Projet de rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa quinzième session (PBC/15/OC/L.1)**

2. **Le Président** dit que, si aucune objection n'est formulée, il considérera que la Commission accepte d'adopter le projet de rapport en recourant à une procédure d'approbation tacite qui débutera après la présente réunion.

3. *Il en est ainsi décidé.*

### **Élection du Bureau**

4. **Le Président** dit que, compte tenu des consultations antérieures entre les groupes régionaux et les membres du Comité d'organisation, il croit comprendre que le Comité est prêt à tenir l'élection à la présidence de la seizième session de la Commission de consolidation de la paix.

5. *La représentante du Bangladesh est élue Présidente par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2022.*

6. **Le Président** déclare que le Groupe des États d'Afrique a approuvé la candidature du représentant de l'Égypte au poste de Vice-Président de la Commission à sa seizième session.

7. *Le représentant de l'Égypte est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2022.*

8. **Le Président** annonce que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a approuvé la candidature du représentant de la République dominicaine au poste de Vice-Président de la Commission à sa seizième session.

9. *Le représentant de la République dominicaine est élu Vice-Président par acclamation pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2022.*

10. *Le représentant du Brésil est réélu Président de la formation Guinée-Bissau ; le représentant du Maroc est réélu Président de la formation République centrafricaine ; la représentante de la Suède est réélue Présidente de la formation Libéria ; et la représentante de la Suisse est réélue Présidente de la formation Burundi pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2022.*

### *Déclaration du Président sortant*

11. **Le Président** dit qu'au cours de l'année 2021, la Commission a tenu 29 réunions et a apporté son concours dans 23 différents contextes nationaux et régionaux, le nombre le plus élevé depuis sa création, y compris de nouveaux engagements concernant la situation dans le Golfe de Guinée et la transition au Tchad. Elle a produit 66 documents finaux et a participé à 11 instances extérieures à l'ONU, confirmant ainsi la tendance à collaborer davantage avec des partenaires extérieurs au système des Nations Unies. En outre, la Commission a formulé des avis à l'intention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social à huit, quatre et trois reprises, respectivement.

12. La Commission a déployé des efforts concertés pour promouvoir le programme concernant les femmes et la paix et la sécurité et celui concernant les jeunes et la paix et la sécurité, notamment en adoptant des plans d'action sur ces deux programmes et en encourageant la participation des femmes et des jeunes artisans de la paix aux réunions de la Commission.

13. Le financement de la consolidation de la paix demeurant un problème crucial, la Commission s'est efforcée de faire avancer le débat visant à examiner diverses options de financement proposées par le Secrétaire général depuis 2018. Ces travaux ont abouti à la session annuelle de la Commission consacrée au financement de la consolidation de la paix, au cours de laquelle la nécessité de moyens de financement additionnels, notamment par le biais de contributions statutaires, a été reconnue. Les États Membres devraient donc envisager un financement par des contributions statutaires avant la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix.

14. L'Égypte a pris la présidence de la Commission dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Pendant son mandat, la Commission a continué à examiner l'impact de la COVID-19 sur les objectifs nationaux de consolidation de la paix, en plus de renforcer sa collaboration avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, l'accent étant mis sur le relèvement après la pandémie.

15. Idéalement placée pour favoriser la solidarité mondiale en réponse aux crises complexes du XXI<sup>e</sup> siècle, la Commission a continué à jouer un rôle crucial dans le renforcement d'un multilatéralisme efficace, guidée par le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun*.

*Déclaration du Vice-Président sortant*

16. **M. Mlynár** (Slovaquie) dit que l'activité de la Commission au cours de l'année écoulée, notamment l'adoption de 66 documents finaux, atteste son nouveau rôle d'organe consultatif auprès de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Il faut continuer à renforcer et améliorer ce rôle, avec le soutien des membres du Conseil de sécurité en particulier.

17. Malgré les difficultés posées par l'utilisation de plateformes virtuelles pour mener la plupart des activités de la Commission en 2021, la technologie virtuelle a permis à la Commission d'intensifier ses échanges avec la société civile, les représentants des gouvernements des pays concernés et d'autres parties prenantes essentielles.

18. Les priorités de la Slovaquie, en sa qualité de Vice-Présidente, ont porté sur les personnes, la participation et les partenariats ; la cohérence, la coordination et la complémentarité ; et la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. La réunion sur la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, qui s'est tenue en décembre 2021, a été une contribution importante au programme de consolidation et de pérennisation de la paix. La Commission devrait poursuivre son action en faveur du programme pour les jeunes et la paix et la sécurité, dans le contexte du rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun*.

19. *M<sup>me</sup> Fatima* (Bangladesh) prend la présidence.

*Déclaration de la nouvelle Présidente*

20. **La Présidente** dit que son objectif primordial en tant que Présidente de la Commission serait de faire en sorte que la Commission ait des concertations en temps voulu avec les pays relevant de son mandat et leur apporte un appui approprié, en mettant davantage l'accent sur la demande et en faisant progresser les rôles de conseiller, de passerelle et de fédérateur de la Commission, avec le soutien des membres et d'autres partenaires. Dans le contexte des contraintes liées à la pandémie de COVID-19 qui pèsent sur les efforts de consolidation de la paix dans les pays touchés par des conflits et de l'augmentation de la pauvreté, des inégalités et de la fracture numérique qui en découle, les résolutions jumelles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies sont devenues d'autant plus pertinentes qu'elles mettent l'accent sur la nécessité d'intégrer la consolidation et la pérennisation de la paix dans les efforts mondiaux pour reconstruire en mieux. Au cours de la prochaine session, la Commission s'attachera à

promouvoir la solidarité mondiale pour atténuer les effets de la pandémie sur le développement et la consolidation de la paix, notamment en collaborant étroitement avec le Conseil économique et social dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. La Présidente travaillera en étroite collaboration avec la Commission pour apporter des contributions de fond à l'Assemblée générale afin de permettre de déboucher sur un résultat concret à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, qui se tiendra plus tard dans l'année. Étant l'un des principaux fournisseurs de contingents et d'effectifs de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Bangladesh estime qu'il est essentiel de tirer parti de l'empreinte positive des soldats de la paix, qui jouent un rôle crucial en aidant les pays hôtes à développer des capacités essentielles de consolidation de la paix, de soutenir d'autres acteurs de la consolidation de la paix et de contribuer à renforcer les capacités des institutions nationales pendant les transitions.

22. La Commission répondra en priorité aux demandes croissantes d'appui formulées par les pays, car son utilité tient à une intervention rapide et coordonnée. Elle est résolue à faire en sorte qu'une suite soit effectivement à sa participation aux initiatives régionales de consolidation de la paix, telles que la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. En outre, le renforcement de la liaison de la Commission avec l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social serait nécessaire pour consolider le rôle consultatif de la Commission auprès de ces organes.

23. Le Bangladesh souhaite tirer parti du rôle de passerelle et de mobilisation de la Commission pour favoriser un partenariat plus large à l'appui des efforts de consolidation de la paix menés au niveau national, notamment en renforçant le partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales et régionales. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pourraient servir à mobiliser des ressources essentielles et à créer des plateformes pour l'échange d'idées et de bonnes pratiques. L'engagement aux côtés de la société civile et du secteur privé pour la consolidation et la pérennisation de la paix a augmenté ces dernières années ; créer davantage d'occasions à cette fin restera une priorité.

24. Compte tenu de la nécessité de renforcer la cohérence du système, priorité soulignée dans les

résolutions jumelles sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, la Commission s'attachera à ce que les équipes de pays des Nations Unies et les fonds et programmes des Nations Unies réalisent de manière plus cohérente et plus efficace les objectifs de consolidation de la paix à l'appui des priorités nationales en la matière. Les liens entre la Commission et le Fonds pour la consolidation de la paix devraient être renforcés afin de mettre en œuvre efficacement les projets de consolidation de la paix sur le terrain, et la Commission s'emploiera à mobiliser le système des Nations Unies et les autres acteurs concernés pour renforcer les capacités des institutions nationales et locales dans les pays dont la Commission s'occupe, conformément à leurs priorités nationales. La Présidente soutiendrait le renforcement du rôle charnière du Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour assurer une interface efficace entre les différents secteurs.

25. Les programmes sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité ont permis de renforcer les travaux de la Commission et de promouvoir des approches inclusives de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Vu l'effet dévastateur qu'a la pandémie sur les femmes et les jeunes, la Commission devrait accorder une plus grande attention à ces deux programmes. La stratégie et le plan d'action de la Commission relatifs aux questions de genre et son plan d'action pour les jeunes et la consolidation de la paix ont fixé des objectifs ambitieux pour l'autonomisation des femmes et des jeunes. L'objectif serait de promouvoir une concertation plus structurée entre les organismes des Nations Unies et les gouvernements en vue d'assurer une mise en œuvre efficace des deux cadres sur le terrain.

26. Au cours de la prochaine session, la Commission attend avec intérêt de poursuivre la concertation avec le Secrétaire général afin de contribuer au débat en cours sur les propositions énoncées dans son rapport intitulé *Notre Programme commun*, en ce qui concerne la consolidation et la pérennisation de la paix dans le cadre plus large d'un nouvel agenda pour la paix.

27. Enfin, l'intervenante a l'intention de consulter les membres de la Commission et les représentants des pays qui collaborent avec la Commission avant de finaliser le plan de travail pour 2022, afin de concevoir un programme de travail bien élaboré et suffisamment flexible.

28. **M<sup>me</sup> Dabo** (Directrice et administratrice chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix du

Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix) déclare que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix continuera à soutenir la démarche de la Commission axée sur la collaboration, dont le succès repose sur les relations de confiance qu'ont tissées au fil des ans les membres de la Commission et les pays qui collaborent avec elle. À l'horizon 2022, l'augmentation des attaques de militants extrémistes et l'instabilité politique risquent d'annuler les avancées que la Commission soutient depuis des années, d'où la nécessité d'une action réaménagée et d'un appui plus efficace. Dans le même temps, l'impact économique de la pandémie de COVID-19 a aggravé les inégalités et intensifié la polarisation dans la plupart des pays avec lesquels la Commission collabore. L'érosion de la cohésion sociale est le risque de portée mondiale qui s'est le plus intensifié depuis le début de la pandémie.

29. Après les ravages de la pandémie, l'occasion se présente de reconstruire une société et des systèmes plus justes, plus inclusifs et plus durables. Désireux de s'appuyer sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés, notamment des exemples positifs que les organisations de base dirigées par des femmes et des jeunes ont partagés avec la Commission en 2021, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a relevé sept domaines intimement liés dans lesquels la Commission peut veiller au suivi.

30. Tout d'abord, il serait nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'impact, en portant à l'attention de la Commission une analyse plus orientée vers l'action, en plus de garantir une attention proportionnelle de la part des représentants de la Commission au plus haut niveau. Pour étendre son rayon d'action, la Commission devra continuellement porter son attention sur les résultats obtenus sur le terrain. Cette expansion permettrait à la Commission d'aborder les questions transversales – sécurité, changements climatiques, genre, santé, développement et droits de l'homme – que le Secrétaire général a mises en évidence dans son rapport intitulé *Notre Programme commun*.

31. Deuxièmement, l'accent prometteur mis sur l'inclusivité dans les travaux de la Commission, comme en témoigne la participation accrue de représentants de la société civile et du secteur privé, y compris des femmes et des jeunes artisans de la paix, doit se poursuivre.

32. Troisièmement, il est primordial d'accorder une attention soutenue à la cohérence de l'action de l'Organisation. Le Bureau d'appui à la consolidation

de la paix continuera de porter à l'attention de la Commission des analyses transversales, en mettant l'accent sur les représentants spéciaux du Secrétaire général, les coordonnateurs résidents et d'autres voix du terrain qui dirigent les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies. Le Bureau poursuivra sa pratique consistant à informer la Commission du portefeuille, des évaluations et de l'évaluation du Fonds pour la consolidation de la paix, la synergie avec le Fonds s'étant révélée efficace pour renforcer la cohérence de l'action du système des Nations Unies.

33. Quatrièmement, il serait nécessaire de forger des partenariats plus efficaces avec les organisations régionales et les institutions financières internationales, en s'appuyant sur les suggestions faites lors des précédentes réunions consultatives de la Commission avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et sur les initiatives réussies du système des Nations Unies, telles que celles soutenues par la Mécanisme d'appui à l'action humanitaire, au développement, à la consolidation de la paix et aux partenariats de l'ONU et de la Banque mondiale.

34. Cinquièmement, un plaidoyer plus efficace en faveur du financement de la consolidation de la paix est nécessaire. Dans la perspective des négociations à venir concernant l'avis que la Commission est appelée à donner à l'Assemblée générale sur le financement de la consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera à soutenir les efforts visant à garantir un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix.

35. Sixièmement, le rôle de passerelle et de conseiller de la Commission doit continuer à être renforcé. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera à soutenir l'initiative de la Commission visant à améliorer la qualité et la ponctualité des documents qu'elle soumet à d'autres organes intergouvernementaux et instances de consolidation de la paix, y compris des avis plus réguliers au Conseil de sécurité sur le renouvellement des mandats des missions. L'intervenante se félicite des discussions en cours entre les États Membres sur les moyens de partager cette responsabilité avec le Bureau.

36. Enfin, il faudrait mettre davantage l'accent sur le principe de responsabilité. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix continuera d'aider la Commission à assurer le suivi de ses résultats et de ses bonnes pratiques. Cette approche a permis d'élaborer des plans d'action pour guider le travail de la Commission en faveur des femmes et des jeunes artisans de la paix. Le Bureau continuera à porter

régulièrement à l'attention de la Commission des données et des rapports d'avancement fondés sur des faits.

#### *Déclaration du nouveau Vice-Président*

37. **M. Blanco Conde** (République dominicaine) déclare que les priorités de sa délégation en tant que Vice-Président comprenaient le renforcement du rôle des jeunes dans la consolidation de la paix et la lutte contre des menaces non traditionnelles contre la paix et les droits de l'homme telles que l'insécurité alimentaire, les changements climatiques, l'exclusion sociale et les effets de la COVID-19. La République dominicaine continuera à soutenir les efforts visant à renforcer la Commission et le dispositif de consolidation de la paix, notamment en assurant un financement suffisant et prévisible, à renforcer son rôle consultatif auprès des autres organismes des Nations Unies sur la base de l'objectivité et de la non-politisation et à consolider la Commission en tant qu'instance ouverte et impartiale pour accompagner les États Membres vulnérables sur la voie du développement et de la stabilité.

38. **La Présidente** invite les président(e)s des différentes formations à faire part de leurs projets et priorités pour 2022.

39. **M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse), s'exprimant en tant que Présidente de la formation Burundi, dit qu'en 2021, la formation s'est attachée à mobiliser un soutien international continu et cohérent à la consolidation de la paix et au développement au Burundi, à explorer comment les donateurs étatiques, le système des Nations Unies et la Banque mondiale peuvent répondre aux besoins des Burundais les plus vulnérables économiquement et à encourager une participation significative, diversifiée et efficace des jeunes à la construction d'une paix durable. Le Gouvernement burundais a réalisé des progrès dans l'élaboration de sa politique intérieure et extérieure, notamment en adoptant le nouveau Programme national pour la capitalisation de la paix, la stabilité sociale et la promotion de la croissance économique.

40. L'intervenante se réjouit de continuer cet engagement et espère que, lors d'une prochaine visite, la formation aura l'occasion d'établir une feuille de route pour mobiliser les donateurs autour de priorités communes pour la consolidation de la paix au Burundi. Elle salue les réformes de la consolidation de la paix lancées par le Secrétaire général dans le cadre du nouveau programme pour la paix exposé dans son rapport intitulé *Notre Programme commun*, ainsi que ses recommandations pour un financement de la



consolidation de la paix adéquat, durable et prévisible. En tant que membre du Groupe des Amis de la consolidation de la paix et candidate au Conseil de sécurité pour 2023-2024, la Suisse continuera à soutenir le travail de la Commission et une approche globale de la consolidation de la paix.

41. **M<sup>me</sup> Eneström** (Suède), s'exprimant en tant que Présidente de la formation Libéria, dit que la demande d'un appui à la consolidation de la paix était plus forte que jamais. Le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun* a mis à nouveau l'accent sur l'importance de la prévention. Les conflits violents devenant plus complexes, il est nécessaire de fonder la prévention et la consolidation de la paix sur de meilleurs liens entre la paix et la sécurité, les droits de l'homme, le climat et le développement, et d'adopter des approches globales et coordonnées axées sur les causes profondes des conflits. La Commission a un rôle central à jouer à cet égard.

42. L'engagement de la Commission en matière de droits de l'homme est primordial, car les mécanismes des droits de l'homme font partie intégrante du mandat de passerelle de la Commission. Dans la perspective de la prochaine réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix, la délégation suédoise continuera de préconiser une augmentation des financements en qualité et en quantité, un partenariat renforcé, la flexibilité et la prévisibilité.

43. Dans le cadre de l'appui continu qu'elle apporte aux priorités du Libéria en matière de consolidation de la paix, la formation Libéria s'attachera à soutenir un processus électoral pacifique, crédible, inclusif et transparent dans le pays ; à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, notamment en faisant avancer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et à examiner les liens entre l'environnement, les changements climatiques et la paix et la sécurité à l'appui du plan national d'adaptation récemment adopté par le pays. La formation continuera à collaborer avec la société civile, les acteurs locaux, les institutions financières internationales, notamment la Banque africaine de développement, et les acteurs régionaux, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union du fleuve Mano.

44. La Suède est prête à poursuivre son appui à la Commission dans ses efforts visant à faire fond sur les acquis précédents, notamment en ce qui concerne le rôle d'organe consultatif que joue la Commission auprès du Conseil de sécurité.

45. **M. Costa Filho** (Brésil), s'exprimant en tant que Président de la formation Guinée-Bissau, déclare que la formation reste pleinement résolue à soutenir la Guinée-Bissau dans son processus de stabilisation politique, alors que le Gouvernement s'efforce de réaliser les huit priorités de consolidation de la paix énoncées dans son plan de développement national. La formation attache une importance particulière à la réforme institutionnelle et au développement socioéconomique, conformément au principe fondamental de l'appropriation nationale.

46. **M. Hilale** (Maroc), s'exprimant en tant que Président de la formation République centrafricaine, indique que la République centrafricaine a organisé des élections législatives en 2021, ce qui a permis au Gouvernement de préserver la stabilité institutionnelle. En outre, le Président centrafricain a déclaré un cessez-le-feu, comme il est demandé dans la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine adoptée lors de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en septembre 2021. L'objectif était de créer un climat favorable à la tenue d'un dialogue républicain, qui n'a pas encore pu être organisé en raison d'un certain nombre d'obstacles, dont le plus récent est la décision regrettable prise par l'opposition de se retirer du comité d'organisation.

47. L'orateur appelle toutes les parties à poursuivre la concertation en vue de la tenue d'un dialogue républicain inclusif et à réaliser ainsi l'espoir de relancer le processus de paix. En 2021, des progrès notables ont été accomplis dans la lutte contre l'impunité, le renforcement de l'état de droit par l'opérationnalisation des mécanismes de justice transitionnelle, en particulier la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et la Cour pénale spéciale, et la création d'une commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme par les forces armées. Néanmoins, des problèmes considérables subsistent dans divers domaines, notamment la mise en œuvre du processus de paix, la bonne gouvernance et la décentralisation.

48. Tous les partenaires techniques et financiers doivent redoubler d'efforts pour soutenir l'action menée par le Gouvernement en vue de sortir de la crise et consolider les acquis de la paix. La formation accorde la priorité à l'appui à la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Elle continuera à suivre de près les élections de 2022, les premières à se tenir dans le pays depuis 1988, et soulignera l'importance de l'accès à la justice, notamment en coordination avec le groupe de référence de la Cour pénale spéciale.

*Débat général*

49. **La Présidente** dit qu'elle a l'intention de tenir des réunions trimestrielles pour faire le point sur les progrès accomplis et les défis qui restent à relever.

50. **M. Ishikane** (Japon) dit qu'il est important de veiller à ce que la pandémie de COVID-19 persistante et ses effets socioéconomiques, ainsi que les conséquences des changements climatiques, ne nuisent pas aux efforts de consolidation et de maintien de la paix. Il serait utile d'examiner les réalités sur le terrain dans les communautés touchées par les conflits. Par exemple, il faut suivre de près la situation concernant la vaccination contre la COVID-19 et les risques climatiques dans ces communautés pour voir comment ils freinent les efforts et examiner les mesures à prendre pour y faire face. Les travaux de la Commission devraient se recentrer sur le lien entre développement, paix et action humanitaire.

51. Pour préparer la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, la Commission a le devoir de faire des propositions sur les moyens d'assurer un financement suffisant, prévisible et durable de la consolidation de la paix. Vu le lien entre le développement, la paix et l'action humanitaire, il faut d'énormes ressources financières pour pérenniser la paix, ce nécessite la mobilisation de l'ensemble des mécanismes de financement des Nations Unies et au-delà. Par conséquent, la Commission devrait contribuer au débat sur le financement en usant pleinement de son pouvoir de mobilisation, en renforçant la coordination avec les autres entités des Nations Unies et en s'adressant, au-delà du système des Nations Unies, à toutes les sources de financement possibles.

52. La fonction de la Commission en tant que cadre d'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés dans les régions devrait être davantage exploitée. Si les facteurs de conflit peuvent différer selon le contexte géopolitique ou historique, une analyse comparative offre de nouvelles perspectives. Les membres de la Commission pourraient apprendre les uns des autres grâce à des échanges fondés sur des données factuelles concernant les questions thématiques et transversales, notamment dans le cadre de leurs efforts en matière de renforcement des institutions et de prévention des conflits.

53. Enfin, la fonction consultative de la Commission a été sous-exploitée. Il convient de tirer pleinement parti du pouvoir de mobilisation et de liaison de la Commission et de formuler des avis efficaces à l'intention des organes et organismes concernés du système des Nations Unies et au-delà. La Commission

est en mesure de contribuer davantage à l'effort mondial de consolidation et de pérennisation de la paix.

54. **M. Akram** (Pakistan) dit que la consolidation de la paix est un effort collectif faisant intervenir un large éventail de parties prenantes, mais c'est le gouvernement du pays où la consolidation de la paix doit avoir lieu qui doit fixer les priorités. Il se félicite donc du fait que le Secrétaire général ait invité les États Membres pouvant prétendre à un financement du mécanisme de financement du relèvement pour la consolidation de la paix à partager leurs priorités nationales avec la Commission.

55. La Commission devrait rechercher davantage d'échanges d'information avec le Conseil de sécurité, notamment avant le renouvellement des mandats, la réduction des effectifs des missions de maintien de la paix et les visites du Conseil dans les pays touchés par un conflit. Le rôle consultatif de la Commission est sous-utilisé, et la Commission devrait être en mesure de soumettre au Conseil des contributions et des recommandations de fond sur la consolidation de la paix, le règlement des conflits et les questions thématiques.

56. Pour relever les défis de la consolidation de la paix, il faut un engagement à long terme ainsi que des investissements financiers adéquats. La Commission pourrait promouvoir ces investissements par un plaidoyer vigoureux et en mettant à profit son rôle de passerelle auprès des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, du secteur privé et du Fonds pour la consolidation de la paix, notamment afin de transformer les petits projets à effet de catalyseur financés par le Fonds en projets durables à long terme pour la paix et le relèvement.

57. La Commission pourrait jouer un rôle essentiel en s'attaquant aux causes profondes des conflits dans les pays et entre ceux-ci qui n'ont pas toujours été abordées au Conseil de sécurité pour diverses raisons. Cette instance pourrait consacrer plus de temps à contribuer à remédier aux causes profondes des conflits, notamment la pauvreté, les inégalités, la concurrence pour des ressources rares, la dégradation de l'environnement et les conflits et différends non résolus.

58. Il faut reconnaître que la nature des conflits a changé. De petits groupes, qu'il s'agisse de militants ou de terroristes, peuvent désormais déstabiliser des pays puissants et les conflits internes ont souvent des répercussions et des incidences au-delà des frontières. Les interventions étrangères dans les conflits locaux se multiplient et des intérêts financiers sont en jeu dans la

ruée sur les ressources naturelles. Dans le traitement des conflits complexes modernes, la nouvelle ligne directrice devrait être de « suivre la piste de l'argent ».

59. **M. Fernandez De Soto Valderrama** (Colombie) déclare qu'en tant qu'ancien Président de la Commission, il a facilité la participation de femmes colombiennes spécialistes de la consolidation de la paix, qui ont pu partager avec la Commission leurs expériences du processus de paix colombien, en particulier sur les questions liées aux femmes et à la paix et à la sécurité. À la présente session, il serait particulièrement important d'aborder la question du financement de la consolidation de la paix en général et du Fonds pour la consolidation de la paix en particulier. L'intervenant félicite le Secrétariat pour les efforts inlassables déployés afin que les travaux de la Commission soient correctement reflétés.

60. **M. Tirumurti** (Inde) dit que la pandémie actuelle de COVID-19 a amené les pays à repenser certaines de leurs priorités. Tout relèvement durable après la pandémie doit commencer par les vaccins. Malheureusement, une grande partie du monde en développement n'a pas encore été vaccinée et il faut faire davantage pour atténuer les effets de la pandémie sur les conflits.

61. Il faut également accorder l'attention voulue au renforcement des institutions. En effet, les structures durables de gouvernance, qui protègent les droits de l'homme et garantissent l'état de droit, ne peuvent être mises en œuvre que par le renforcement des institutions.

62. L'augmentation du terrorisme, en particulier en Afrique, a mis en évidence des écarts croissants entre les mandats de maintien et de consolidation de la paix. Les terroristes profitent de ces lacunes pour semer la terreur, que les États en proie à des conflits sont incapables de combattre par manque de capacités. Cela devient de plus en plus évident au Sahel et dans d'autres régions d'Afrique. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités de lutte antiterroriste des États.

63. Le monde a changé de manière irréversible à bien des égards en raison de l'adoption d'initiatives numériques. Il convient donc de promouvoir des technologies numériques centrées sur les personnes et adaptées aux citoyens, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes. Cet aspect particulier devrait également être pris en compte dans les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies.

64. Enfin, on ne soulignera jamais assez l'importance d'un financement suffisant, durable et prévisible.

65. **M. Kimani** (Kenya) dit que si la Commission a été très occupée au cours de l'année écoulée, il faut encore agir pour répondre à la confiance croissante que les pays placent dans l'utilité de ses travaux. En d'autres termes, le temps de la mise en œuvre est venu. Pour répondre aux besoins les plus importants des pays, il est essentiel d'investir dans la résilience nationale pendant la reconstruction après les conflits, qui est le moment où un retour à la violence est le plus probable.

66. Les délibérations de la Commission au cours de l'année écoulée ont mis en évidence les outils nécessaires pour renforcer les investissements dans la consolidation de la paix, en particulier les efforts déployés pour stimuler la croissance économique locale et celle du secteur privé, notamment au moyen de l'emploi des jeunes au service de la paix. Elles ont en outre souligné l'importance de la protection de l'environnement, des pratiques commerciales durables et, le cas échéant, des mesures ciblées d'adaptation aux changements climatiques. Il a été proposé qu'un certain pourcentage des contributions statutaires soit alloué à l'appui à la consolidation de la paix à moyen et long terme afin d'assurer la continuité, la prévisibilité et la durabilité du financement de la consolidation de la paix. À cet égard, le Kenya soutient l'appel du Secrétaire général à verser des contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix, car cette action est cruciale pour les efforts de prévention et de règlement des conflits.

67. Si le Kenya félicite la Commission pour la tenue des délibérations susmentionnées, il juge décevant que la communication de leurs résultats factuels soit devenue un sujet de discorde. Il faut donc redoubler d'efforts pour rendre compte effectivement des délibérations et des recommandations de la Commission dans les rapports sur ses travaux.

68. **M. Pildegovičs** (Lettonie) dit que l'adhésion de son pays à la Commission témoigne de son aspiration à jouer un rôle actif dans les efforts déployés par l'ONU pour assurer la stabilité et la paix dans les régions touchées par des conflits. Pendant des années, la Lettonie a participé aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le maintien et la consolidation de la paix étant essentiellement les deux faces d'une même pièce, la Lettonie redouble d'efforts dans les deux domaines.

69. La Lettonie souhaite se concentrer sur le renforcement de la résilience des institutions dans les situations consécutives à un conflit, notamment en promouvant la bonne gouvernance, l'éducation aux médias, les compétences numériques et la participation



inclusive des jeunes et des femmes, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elle n'hésiterait pas à partager ses meilleures pratiques dans tous ces domaines.

70. Les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies doivent être ancrés dans des valeurs et des principes essentiels, dont un ordre international fondé sur des règles, la gouvernance démocratique et les droits de l'homme. Il n'y a pas de raccourci pour l'édification d'une paix durable. Celle-ci nécessite des efforts persistants et une approche inclusive de la part des communautés touchées et des partenaires internationaux.

71. La consolidation de la paix nécessite également un financement approprié. C'est pourquoi la Lettonie est devenue un donateur du Fonds pour la consolidation de la paix et soutient les appels à un financement suffisant, prévisible et durable de la consolidation de la paix. Comme il est important de continuer à faire avancer cette priorité, l'intervenant attend avec intérêt la prochaine réunion de haut niveau consacrée au financement.

72. Le principal atout de la Commission réside dans son rôle de passerelle. La Commission doit continuer à forger des liens avec d'autres institutions et ne doit reculer devant aucun engagement correspondant à son mandat, y compris dans le cadre du pilier Droits de l'homme. La mise en relation de divers acteurs et institutions permet d'éviter une approche fragmentée de la consolidation de la paix et de travailler en équipe à l'échelle locale, régionale et mondiale. Il convient d'étendre plus efficacement cette démarche, étant donné les synergies potentielles entre les missions menées par l'ONU et d'autres acteurs internationaux, notamment l'Union européenne.

73. **M. Chindawongse** (Thaïlande) dit que la Thaïlande continuera à « soutenir la durabilité » à travers les trois piliers des Nations Unies. La durabilité est la clé de l'engagement aux côtés des différentes parties prenantes, notamment dans les efforts de consolidation de la paix sur le terrain.

74. Pour faire avancer la consolidation et la pérennisation de la paix, il importe de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en matière de consolidation de la paix et de développement durable, ainsi que le rôle des soldats de la paix en tant que premiers artisans de la paix. À cet égard, la Thaïlande est disposée à partager ses propres approches en matière de développement durable, y compris son modèle d'économie verte et biocirculaire à l'appui des efforts de consolidation de la paix.

75. La Thaïlande se félicite de la coordination plus étroite entre la Commission et le Conseil économique et social, puisque les progrès dans les domaines économique, social et du développement font partie intégrante de la consolidation de la paix et qu'une paix durable est essentielle à la croissance et au développement.

76. Enfin, l'intervenant attend avec intérêt de voir comment le rôle de la Commission pourrait être encore renforcé, notamment dans le cadre des discussions qui auront lieu sur *Notre Programme commun*.

77. **M<sup>me</sup> Chan Valverde** (Costa Rica) dit que l'efficacité et la flexibilité de la Commission doivent être renforcées en appui à la pérennisation de la paix. La Commission devrait donc avancer au même rythme que le reste des entités des Nations Unies, comme le conçoit le Secrétaire général dans son rapport intitulé *Notre Programme commun*. Les travaux de la Commission doivent refléter non seulement les conditions actuelles de conflit, mais aussi les questions transversales qui touchent des régions entières et qui constituent une menace pour la paix et la sécurité, comme la crise climatique.

78. À la présente session, un temps suffisant devrait être alloué à l'examen de la manière dont la Commission doit remplir ses fonctions fondamentales. La délégation costaricienne est particulièrement intéressée par le rôle de passerelle que la Commission pourrait jouer en répondant aux invitations à informer d'autres organes du travail de consolidation de la paix qu'elle accomplit et de son mandat. L'année précédente, pour la première fois, la Commission avait reçu une invitation à présenter un exposé au Conseil des droits de l'homme. Malheureusement, un accord n'a pu être trouvé sur la meilleure façon de procéder et la question est toujours en suspens. Le fait de ne pas rendre compte à un organisme des Nations Unies est une situation sans précédent qui exige une discussion plus approfondie. Comme indiqué dans les résolutions jumelles de 2016, une approche intégrée et cohérente au sein du système des Nations Unies et en dehors de celui-ci est essentielle pour la consolidation de la paix. La question devrait rester inscrite à l'ordre du jour de la session en cours et aussi faire l'objet d'un rapport, car les travaux de la Commission et les textes qui en sont issus doivent être accessibles au public en tant que documents des Nations Unies.

79. Selon les résolutions fondatrices, la Commission devrait prendre toutes ses décisions par consensus. Or, il n'existe pas de définition du consensus dans la Charte des Nations Unies, pas plus que dans les méthodes de travail de la Commission ou dans son

règlement intérieur. Pour avoir une Commission efficace, ses membres doivent prendre en compte les vues de la grande majorité et ne pas confondre consensus et unanimité. Toutefois, pour parvenir à un consensus au sein de la Commission, il faut tenir des débats inclusifs, transparents et approfondis, et les membres devraient commencer à envisager d'avoir des règles de procédure plus permanentes.

80. La Commission a fait beaucoup au cours de son existence relativement courte pour combler les vides et établir des liens viables en matière de politiques, attirer les meilleurs talents diplomatiques de tout le système des Nations Unies, offrir des conseils aux États à des stades précoces des menaces de conflit et dégager des ressources pour s'attaquer aux déficits de consolidation de la paix en temps réel et dans diverses communautés dans le besoin. Elle est bien placée pour anticiper les conflits et promouvoir des réponses inclusives, notamment en renforçant les capacités institutionnelles et en écoutant véritablement les gens.

81. **M. Arbeiter** (Canada) dit que la Commission a été créée pour combler un trou béant dans le dispositif institutionnel des Nations Unies. La consolidation et la pérennisation de la paix nécessitent des ressources, mais aussi du temps, de la patience et une volonté d'écoute. La Commission est au mieux de son art lorsqu'elle s'efforce de placer l'inclusion au cœur de ses débats. Des progrès encourageants ont été accomplis au cours de l'année écoulée pour intensifier les efforts visant à inclure des intervenants de la société civile et pour élargir et approfondir le dialogue entre la Commission et les jeunes artisans de la paix. En adoptant des plans d'action sur le genre et la jeunesse et en s'engageant à suivre leur mise en œuvre et à en rendre compte, la Commission donne l'exemple à suivre aux autres organismes des Nations Unies.

82. Il convient de saluer les progrès accomplis au cours de l'année écoulée dans le renforcement du rôle consultatif de la Commission, notamment pour ce qui est de donner des avis à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité et d'élargir l'engagement de la Commission auprès d'organismes extérieurs au système des Nations Unies. Toutefois, il est regrettable que la Commission n'ait pas été en mesure d'exercer pleinement le rôle de passerelle qui lui a été confié et qu'elle ait été empêchée d'accepter une invitation à présenter un exposé au Conseil des droits de l'homme. La Commission devrait accepter toutes les invitations de tous les organismes des Nations Unies qui souhaitent s'inspirer de ses travaux.

83. La grande force de la Commission tient au fait qu'elle n'intervient qu'à la demande et avec le

consentement des pays et régions aux côtés desquels elle s'engage. La Commission parle avec les pays, et non à leur sujet. Tous ses travaux sont fondés sur les priorités nationales visant à promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Les membres de la Commission devraient continuer à œuvrer ensemble pour faire en sorte que les efforts de consolidation de la paix soient correctement coordonnés et dotés des ressources financières nécessaires et appropriées.

84. **M. Edokpa** (Nigéria) dit que l'adoption du rapport de la Commission témoigne de l'engagement fort et inébranlable de ses membres à mettre en œuvre le mandat de la Commission. Le Nigéria est très attaché à la consolidation de la paix et considère que sa qualité de membre de la Commission lui offre une occasion importante d'œuvrer pour que des interventions soient menées en temps voulu et efficacement afin de permettre aux pays en proie à des conflits de renforcer leur résilience. Le Nigéria salue le travail effectué par la Commission sur les questions transversales et thématiques, et se félicite particulièrement de l'action que celle-ci mène de plus en plus contre l'insécurité au Sahel, dans le bassin du lac Tchad, dans le Golfe de Guinée et dans la Corne de l'Afrique. Il souhaite donc voir une concertation soutenue entre la Commission et les organismes régionaux et sous-régionaux concernés, notamment l'Union africaine. À la suite des récents coups d'État militaires survenus dans certains États africains, notamment en Afrique de l'Ouest, la Commission devrait mettre à profit son rôle de mobilisation pour organiser des débats thématiques en vue d'aider ces pays à rétablir la démocratie et à garantir la bonne gouvernance et l'inclusion.

85. Si le Fonds pour la consolidation de la paix continue de réaliser d'importants investissements dans la prévention des conflits et la promotion de la sécurité et de la cohésion sociale dans les situations de transition et de fragilité, il est nécessaire de disposer d'un financement durable et prévisible pour les efforts de consolidation de la paix à long terme. À cet égard, le Nigéria se félicite de la synergie constante entre la Commission et le Fonds, ainsi que de la concertation plus fréquente entre la Commission et les institutions financières internationales, notamment la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Dans le même temps, il est important d'assurer un financement suffisant, prévisible et durable de la consolidation de la paix, notamment sous la forme de contributions statutaires au Fonds. Il est nécessaire de trouver des solutions à long terme à la question du financement de la consolidation de la paix.

86. L'inclusion véritable des jeunes en tant qu'agents actifs du changement dans des rôles directeurs et politiques reste un impératif pour maintenir la paix dans les pays sortant d'un conflit. Les femmes, qui sont parmi les personnes les plus touchées par les conflits, doivent également être actives dans les processus de consolidation de la paix. La Commission doit donc continuer à soutenir leur participation pleine et entière, en tant qu'artisans de la paix, aux efforts de médiation au niveau local.

87. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit que la consolidation de la paix est l'un des piliers essentiels du maintien de la paix et de la sécurité internationales et, en fait, de l'établissement des bases du développement à long terme dans les pays sortant d'un conflit. La Commission reste bien placée pour soutenir le nouveau programme du Secrétaire général pour la paix, exposé dans *Notre Programme commun*. Pour que la consolidation de la paix soit couronnée de succès, elle doit être financée de façon adéquate, prévisible et durable. L'Afrique du Sud continuera donc à plaider pour la possibilité de recourir aux contributions statutaires pour financer la consolidation de la paix, ainsi que pour les autres idées avancées dans *Notre Programme commun*.

88. L'Afrique du Sud se félicite du rôle de catalyseur que joue le Fonds pour la consolidation de la paix et de l'appui qu'il a apporté aux efforts et aux initiatives de consolidation de la paix dans divers pays. Au cours de l'année écoulée, le Fonds a examiné d'autres modes de financement de la consolidation de la paix, notamment en organisant un dialogue multipartite sur le rôle du secteur privé en matière de consolidation de la paix. Ce domaine particulier mérite d'être exploré davantage. La prochaine réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix offre l'occasion d'examiner certaines des options de financement présentées dans *Notre Programme commun*, ainsi que d'autres options présentées par les États Membres.

89. Dans sa démarche en matière d'appui aux initiatives de consolidation de la paix propres à un pays ou dirigées par un pays, la Commission devrait collaborer avec d'autres organismes compétents des Nations Unies afin d'assurer la cohérence au sein du système des Nations Unies. Le Nigéria se félicite que l'on ait reconnu l'importance des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et du rôle qu'ils jouent dans la promotion de la médiation et l'appui à la consolidation de la paix. Le rôle de mobilisation que joue la Commission auprès des organismes régionaux, des institutions financières internationales et du secteur privé, y compris les

organisations de jeunes et de femmes, devrait être renforcé.

90. **M<sup>me</sup> Offermans** (Pays-Bas) dit attendre avec intérêt des débats approfondis et produisant des effets au sein de la Commission, auxquels devraient participer la société civile, les acteurs locaux tels que les femmes et les jeunes, les institutions financières internationales et les organisations régionales, afin d'avoir le plus grand impact possible sur le terrain. Des sujets importants, notamment la justice inclusive, la santé mentale et le soutien psychosocial, devraient également figurer dans les débats et les documents de la Commission.

91. La nécessité d'assurer un financement suffisant reste un problème structurel qui mérite une attention particulière. Les Pays-Bas marquent leur soutien aux propositions du Secrétaire général à cet égard, notamment en ce qui concerne le financement par des contributions statutaires.

92. Il convient de continuer à veiller à l'inclusion complète, effective et véritable des femmes artisans de la paix et des jeunes dans les travaux de la Commission, notamment en lançant des invitations à présenter un exposé à la Commission.

93. Le rôle de passerelle et de conseiller de la Commission devrait être encore élargi en ce qui concerne le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et d'autres organismes des Nations Unies ou organismes extérieurs, notamment le Conseil des droits de l'homme. On sait que le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont liés et se renforcent mutuellement. Il faut donc accepter les invitations propres à renforcer le travail de la Commission et son rôle de passerelle en fonction des questions de fond traitées lors des réunions concernées.

94. **M. Murugasu** (France) dit que si les débats thématiques de la Commission ont montré la nécessité de promouvoir la participation des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix, ils doivent également traiter de situations spécifiques, telles que les contextes de transition et les situations d'après-conflit. La consolidation de la paix doit permettre de protéger les acquis obtenus grâce au maintien de la paix. Il convient de poursuivre les efforts pour rendre la Commission aussi efficace et agile que possible et de faire en sorte que les recommandations de la Commission au Conseil de sécurité portent sur des questions de fond et soient formulées bien en amont du renouvellement des mandats de maintien de la paix. Les échanges avec les organisations régionales et la société civile devraient définir des domaines d'action

clairs. Enfin, les travaux de la Commission devraient étayer l'action du Fonds pour la consolidation de la paix en vue d'assurer un financement suffisant, prévisible et durable du Fonds.

95. **M. Geisler** (Allemagne) dit que sa délégation souscrit pleinement à l'accent mis par le Secrétaire général sur la nécessité pour la Commission de se concerter avec les mécanismes des droits de l'homme. Elle regrette donc que l'invitation faite à la Commission de présenter un exposé au Conseil des droits de l'homme n'ait pas encore été acceptée. L'Allemagne est tout à fait d'accord avec l'appel du Secrétaire général en faveur d'un financement suffisant, prévisible et durable de la consolidation de la paix, à l'appui des objectifs de prévention des conflits et de consolidation de la paix énoncés dans *Notre Programme commun*.

96. Les membres de la Commission devraient s'employer à assurer le succès de la prochaine réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix et continuer à travailler ensemble dans un esprit de coopération et de compromis, en gardant à l'esprit le rôle de passerelle de la Commission et ses liens avec les autres organismes des Nations Unies.

97. **M. Li Song** (Chine) dit que, depuis la création du système de consolidation de la paix des Nations Unies en 2006, la Commission, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix se sont étroitement coordonnés et ont coopéré les uns avec les autres pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur la question. Des résultats positifs ont été obtenus grâce à la manière dont ils ont coordonné l'appui de la communauté internationale à la reconstruction des pays sortant d'un conflit. La Commission et ses formations devraient continuer à fournir une assistance aux pays touchés par des conflits en vue de renforcer leurs capacités, de consolider les dividendes de la paix et de parvenir à une paix et un développement durables.

98. **M<sup>me</sup> Agaronova** (Fédération de Russie) dit que le maintien de la paix des Nations Unies est l'un des instruments les plus importants permettant d'aider les États à faire face aux conflits, à en surmonter les conséquences et à empêcher qu'ils ne se reproduisent. La Commission reste le principal organe consultatif intergouvernemental pour la coordination des activités de maintien de la paix au sein du système des Nations Unies. Le concept de pérennisation de la paix repose sur des critères tels que l'élimination des causes profondes de conflit, la réconciliation nationale et, enfin, la promotion des efforts nationaux de

relèvement, de reconstruction et de développement dans lesquels l'État touché assume lui-même la responsabilité de définir ses propres priorités. Seule une approche globale et impartiale de la fourniture de l'aide internationale, qui tiendrait compte des facteurs propres à chaque pays et à chaque région et qui reconnaîtrait les véritables raisons d'un conflit, pourrait constituer une base solide pour l'instauration d'une paix durable. Dans ce contexte, la coopération de la Commission avec les organismes régionaux et sous-régionaux, dont l'Union africaine, devrait être encore renforcée. Pour traiter efficacement les conflits sur le continent africain, il faut une démarche dirigée par les Africains.

99. Le Fonds pour la consolidation de la paix s'est révélé être un mécanisme important pour aider au relèvement et au développement des pays touchés par un conflit. La coopération entre le Fonds et la Commission devrait donc être renforcée.

100. L'examen par la Commission de questions transversales, notamment les changements climatiques, la santé, l'égalité des sexes, le développement et l'état de droit, n'a de sens que s'il a trait à un pays ou une région spécifique et ne s'inscrit pas dans le cadre d'un débat thématique général. La force du système des Nations Unies réside dans la division du travail entre ses principaux organes. Les doubles emplois et le non-respect de mandats distincts ne font que réduire l'efficacité de l'Organisation et doivent donc être évités.

101. La Commission doit continuer à adopter ses décisions par consensus, conformément à ses résolutions fondatrices. Cette approche est déterminante pour l'efficacité des travaux de la Commission, car elle permet de garantir que les positions adoptées sont équilibrées et bénéficient du soutien et du respect de la communauté internationale.

102. **M. Jung Jin Ho** (République de Corée) dit qu'un financement suffisant, prévisible et durable du Fonds pour la consolidation de la paix est crucial. Il est donc urgent de mener un débat constructif sur la proposition du Secrétaire général concernant l'affectation de contributions statutaires au Fonds. La réunion de haut niveau sur le financement de la consolidation de la paix donnerait un élan décisif pour faire avancer ce débat.

103. La République de Corée serait très intéressée d'exercer la fonction de coordonnateur informel des relations entre la Commission et le Conseil économique et social. Elle souhaite profiter de cette occasion pour renforcer encore le rôle de passerelle de la Commission dans le système des Nations Unies.

104. Un programme tourné vers l'avenir pour la Commission est plus important que jamais dans le contexte des débats à venir sur les propositions formulées par le Secrétaire général dans *Notre Programme commun*. La Commission devrait user de son pouvoir de mobilisation pour attirer l'attention de la communauté internationale à cet égard pendant la session en cours.

*La séance est levée à 12 h 45.*